CADRE RÉSERVÉ À FORTUNEO

DEMANDE D'OPÉRATION(S) DYNAMISATION DES PLUS-VALUES

À COMPLÉTER, DATER ET SIGNER ET À RENVOYER À : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9

NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN CONSERVER UNE COPIE

SEREP - SYNERGIE EPARGNE RETRAITE PRÉVOYANCE - 19, RUE AMIRAL ROMAIN DESFOSSÉS - 29200 BREST

Le(la) soussigné(e), ci-après désigné(e) adhérent(e), demande à effectuer l'opération suivante sur son contrat Fortuneo Vie souscrit par la SEREP auprès de la société Suravenir.

ADHÉRENT(E)

N° CONTRAT :

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom Prénom(s)

Adresse

Code postal Ville

Téléphone domicile Téléphone mobile

E-mail @

DYNAMISATION DES PLUS-VALUES (1)

Une fois que la plus-value de chaque fonds en euros à capital garanti correspondant à la revalorisation annuelle est attribuée à l'adhérent, et si le montant total de la plus-value atteint au moins 100 €, l'option permet de l'arbitrer automatiquement vers les supports d'arrivée de son choix éligibles à cette option.

☐ **Mise en place** ☐ **Modification (annule et remplace mes choix précédents sur cette option)** ☐ **Suppression**

Frais d'arbitrage : 28 € par arbitrage déclenché par l'option

Support(s) d'investissement d'arrivée (2) :

Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement de la Notice, classés « A » dans la colonne « Dynamisation des plus-values »,

Nom du support	Code ISIN	Répartition en %
		TOTAL 100 %

(1) Cette option est possible exclusivement si l'adhérent n'a pas opté pour une gestion sous mandat de son contrat, ni pour l'option fiscale « NSK ». Cette option n'est pas compatible avec toute autre option d'arbitrage programmé, ni avec le nantissement du contrat ni avec une avance en cours sur le contrat. Cette option est compatible avec l'option « rachats partiels programmés » à la condition exclusive que les rachats partiels programmés soient effectués au prorata des supports présents au moment de chaque rachat.

(2) Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés de l'Investisseur (DICI) ou le cas échéant, aux notes détaillées ou, en fonction des supports, aux annexes complémentaires de présentation ou aux Informations Spécifiques de chaque support concerné, remis à l'adhésion ou lors du premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles sur le site Internet de Fortuneo (actuellement www.fortuneo.fr) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Les Documents d'Informations Clés de l'Investisseur (DICI) et les notes détaillées sont également disponibles sur le site de chacune des sociétés de gestion.

DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT/INFORMATIONS

« Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Notice comprenant, la liste des unités de compte de référence, les conditions d'utilisation des services de Banque à distance Fortuneo et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés de l'Investisseur (DICI) ou le cas échéant, dans la note détaillée, ou selon le support, dans son annexe complémentaire de présentation, remis à l'adhésion ou lors du premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles sur le site Internet de Fortuneo (actuellement www.fortuneo.fr). Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat, me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause. Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que, contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte en actions ou de toute autre nature ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte en actions ou de toute nature doivent donc être analysées sur plusieurs années ».
En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, des informations concernant l'adhérent sont collectées dans le présent document par Suravenir, et font l'objet d'un traitement notamment pour l'adhésion et pour la gestion du dossier de l'adhérent. Toutes les informations collectées à cette occasion ou extraites d'informations déjà fournies sont nécessaires au traitement du dossier de l'adhérent et ont un caractère obligatoire. À défaut, l'adhésion ne peut être réalisée ou les informations complètement traitées. L'adhérent dispose sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, et d'opposition qu'il peut exercer auprès de Suravenir - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST Cedex 9 ou par email à l'adresse conseilsurav@suravenir.fr. L'adhérent qui souhaite des informations complémentaires sur l'ensemble de ses droits, sur la gestion de ses informations personnelles et sur l'ensemble des finalités de la collecte, peut se reporter à la Notice.

Fait à

Le ___ / ___ / 20___

Signature(s) de l'adhérent et du co-adhérent éventuel

Si mineur* ✕

*Si mineur : signature des deux représentants légaux en indiquant "représentants légaux" au-dessus des signatures, et signature du mineur si âgé de 12 ans et plus.

Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie proposé par Fortuneo.
FORTUNEO. Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.
SURAVENIR. Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9).

fortuneo BANQUE